



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 180-2021
modifiant le règlement 180-2015
relatif au programme de revitalisation de certains secteurs

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 12 janvier 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 janvier 2021
Annick Lafontaine
Greffière